

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1745

présenté par
M. Boudié, rapporteur général

ARTICLE 31

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« mis à leur disposition »

les mots :

« dans les locaux mis à la disposition d'un tel établissement ou d'une telle association ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.